Le Sénat a voté le budget des Régions libérées

Il a également adopté les budgets de la Justice, de l'Enseignement technique, des Colonies, etc...

Le Sénat a tenu hier matin et hier après-midi, deux importantes séances.

Au début de la première, M. Henry ROY, rapporteur du budget de la Justice, adresse l'hommage de la Commission au conseiller Fachot, la victime de l'attentat de vendredi. M. Barthou garde des sceaux et M. Lebrun y associèrent le Gouvernement et l'Assemblée.

« Toutes les desponsabilités seront recherchées et toutes les sanctions seront appliquées au sujet de cette tentative de meurtre » déclara le garde des sceaux.

Un nouveau projet sur la réforme judiciaire

Dans la discussion générale du budget de la Justice, M. Louis MICHEL rappelle qu'il a demandé à interpeller le Gouvernement sur les actions à vote plural.

M. BARTHOU indique que des projets de loi sur le démarchage sur le marché hors cote, sur l'introduction à la Bourse de valeurs étrangères ou coloniales, sont en préparation. La discussion générale est close.

Sur le chapitre 14, comme M. PERREAU se plaint de la suppression de certains tribunaux, M. BARTHOU déclare qu'il déposera un nouveau projet sur la réforme judiciaire.

Un incident

Un peu plus tard, le chanoine MULLER se lève à son banc. Une rumeur se fait entendre, sur tous les points de la salle : à gauche on crie : « Fachot, Fachot ». M. Muller veut parler de la magistrature d'Alsace et de Lorraine et se plaint de ce que la Commision Martin n'ait pas tenu suffisamment compte de ses droits. De nombreux sénateurs quittent la salle. M. MULLER n'insiste pas.

Les divers chapitres du budget de la Justice sont ensuite rapidement adoptés ainsi que ceux des services pénitentiaires et de la Légion d'Honneur.

Une liquidation rapide des dossiers des sinistrés

On passe au budget des régions libérées. Dans la discussion générale, M. CHENEBOIT dit que lorsque le remploi est fait par le sinistré sur avances ou sur son propre fonds le sinistré doit, de toutes façons, en rendre compte à l'Etat. La vérification du remploi appartenait à un service spécial, depuis une réforme récente elle a été transférée aux agents des ponts-et-chaussées. Cette modification a été vue sans plaisir par les intéressés. Quant aux opérations d'évaluation des dommages, poursuit le sénateur de l'Aisne, c'est une question plus grave encore. Il y a encore un grand nombre de dossiers qui ne sont pas réglés, je n'incrimine pas le zèle des magistrats, mais je dois m'en rapporter aux statistiques.

M. Pierre LAVAL, rapporteur spécial constate qu'il reste quelques décisions à prendre par la commission départementale, par les tribunaux de dommages, près de 3.000 ; par la commision supérieure des dommages, près de 4.000.

M. Chéneboit répond que le Comité central de préconciliation n'a plus que 117 dossiers, il est vrai, mais au total, il y a plus de 27.000 affaires qui ne sont pas encore jugées. Il ajoute : « Pour mon département, il reste à évaluer des affaires représentant 575 millions.

Dans l'ensemble, il doit rester une somme de quelques milliards pour lesquels les sinistrés n'ont même pas encore leurs titres de créance.

L'état ne se considère pas comme un plaideur nébuleux ; quand les experts ne lui ont pas donné raison, les Préfets étaient, il y a quelque temps encore, invités à faire un appel automatique.

L'Etat aurait dû faire examiner d'abord, par ses services, s'il y avait réellement lieu de pourvoir afin de ne pas surcharger les rôles.

Cette situation ne peut durer termine. M. CHENEBOIT qui, s'adressant au ministre, lui déclare : Dires-vous que vous ne pouvez pas intervenir auprès des juridictions ?

M. FORGEOT, le nouveau ministre, reconnaît le bien fondé de certaines de ces critiques et promet d'activer et de liquider le plus tôt possible.

Compression dans les services des Régions libérées

M. Henri MERLIN parle de l'évaluation des produits finis.

M. Pierre LAVAL, rapporteur spécial, dit que le personnel des Régions libérées a déjà été ramené à un effectif de 3.000 personnes seulement. La compression doit être activée encore.

M. DEBIERRE trouve aussi qu'il y a pléthore d'employés. Le Gouvernement s'était engagé à réduire le nombre des fonctionnaires. On l'a fait dans les autres pays. Chez nous, il y en a 80.000 de plus qu'en 1914.

M. Debierre demande au ministre de travailler à supprimer le plus tôt possible les services des Régions libérées.

MM. CHERON et FORGEOT font des promesses de suppressions.

Les remboursements aux Coopératives de reconstruction

On passe aux articles. Sur le chapitre 1er, M. de LUBERSAC constate qu'il est dit dans le rapport que les sinistrés ont réclamé une indemnité totale de 126 milliards. En réalité, ce chiffre représente l'évaluation légale, forcément inexacte de la reconstitution au jour de la déclaration du sinistre, car il y eut une hausse considérable sur les prix.

Le sénateur de l'Aisne parle aussi des ordres de reversement.

Sur le chapitre 25 (Subventions aux coopératives de reconstruction), M. de LUBERSAC observe que ces coopératives ne peuvent se faire rembourser le montant de leurs reconstructions quand le sinistre est soumis à revision.

Ces procédés entravent l'action des coopératives et retardent la liquidation de leurs opérations.

M. FORGEOT répond qu'un projet spécial interviendra. Tous les chapitres sont adoptés.

Enseignement technique

La séance de l'après-midi est ouverte à 15 h. On aborde le budget des travaux publics (Section des mines et forces hydrauliques. Le budget est adopté presque sans discussion. Celui de la marine marchande l'est également.

On passe au budget de l'enseignement technique. M. CUMINAL, rapporteur spécial, demande que le crédit de l'enseignement technique soit nettement et complètement séparé, comme il l'était autrefois, de celui de l'instruction publique. M. Cuminal réclame surtout un meilleur usage de la taxe d'apprentissage.

Le sous-secrétaire d'Etat M. François PONCET répond qu'en effet il y a encore beaucoup de progrès à réaliser. *700.000 enfants devraient recevoir l'enseignement technique. Or, celui-ci n'en atteint que 200.000. La taxe d'apprentissage ne produit que 100 millions, elle devrait en produire 300. On n'arrivera à ce dernier chiffre que lorsque le service des contributions directes sera chargé de l'assiette.*

On passe aux chapitres. Le chapitre 187 (Apprentissage et artisanat rural) est adopté avec un relèvement de crédit de cent mille francs demandé par M. Bachelet et accepté par la Commission.

M. BRENIER présente des observations sur le même chapitre et montre l'intérêt de l'artisanat rural. On vote le budget de l'Ecole centrale, puis on passe à ceux des colonies et de la marine qui sont adoptés.

Le Sénat examinera dès ce matin le budget de la guerre.

UNE MAGNIFIQUE EGLISE DETRUITE PAR LE FEU

La magnifique église Riverside, qui était sur le point d'être achevée, et dont New-York devait s'enorgueillir comme un de ses plus beaux monuments, a été détruite par un incendie. Les dégâts sont évalués à cinq millions de dollars.

Cette église, de style gothique, avait été construite grâce aux libéralités de M. Rockefeller fils ; ses richesses artistiques intérieures étaient incomparables. De dimensions colossales — son clocher central avait près de cent cinquante mètres — elle pouvait abriter des milliers de fidèles.

Les troupes du roi d'Afghanistan ont repoussé les rebelles

Les nouvelles parvenues à Moscou, de Caboul, indiquent que la situation en Afghanistan s'est améliorée considérablement. Les troupes du roi ont repoussé les rebelles d'un certain nombre de positions fortifiées près des hauteurs de Bagabala. La puissante tribu des Manadas fidèle au roi, continue d'avancer sur Kandamak.

Djallaban, le mère du roi, qui est populaire parmi les tribus du sud, s'est rendue à Kandahar, par avion.

La Cour a été transférée à Kandahar

On annonce officiellement que la cour afghane a été transférée à Kandahar, où le roi Amanoullah s'emploie à augmenter le nombre de ses partisans. L'ordre règne à Caboul.

On croit que les légations ont eu recours aux bons offices de la légation britannique.

L'attentat contre M. Fachot ex-procureur général

L'Alsacien Benoit avait prémédité son crime

D'après une dépêche de Strasbourg, l'auteur de l'attentat contre M. Fachot appartient à une excellente famille de Walbourg dont M. Benoit père est maire depuis de longues années déjà. Au lendemain de l'armistice, Benoit avait dit à ses parents : « Je séjournerai tantôt à Strasbourg, tantôt à Paris.

Me Klein, du barreau de Strasbourg, que le criminel avait désigné comme défenseur, a déclaré, hier matin, dans les couloirs du Palais de Justice, qu'il n'était pas disposé à assumer la défense de l'inculpé.

Dans la lettre adressée par G. Benoit à la « Volksville », l'assassin fait allusion aux perquisitions qui eurent lieu en Alsace l'an dernier à la veille de Noël, il écrit que Noël, cette année, sera célébré tout autrement, et il ajoute que Dieu a réparé l'injustice du 24 décembre 1927. Dans la lettre adressée à l'« Elsasesser » après le crime, Georges Benoit écrit textuellement : « Ma démarche est accomplie ainsi que je vous l'ai annoncé précédemment. Mon petit frère ne doit pas souffrir plus longtemps. »

Etat satisfaisant de la victime

Voici le bulletin de santé rédigé hier matin, à l'issue de la visite médicale faite à M. Fachot : Bonne nuit, température 37,7, pouls 80. L'état continue à être satisfaisant. Signé : Dr Bergeret.

Souhaits de rétablissement de la victime

L'Union Française d'Obernai a envoyé un télégramme de souhaits de rétablissement à M. Fachot, et l'expression de sa vive indignation pour le lâche attentat dont il a été victime.

Un deuxième télégramme adressé à M. Poincaré demande que des mesures énergiques soient prises contre les menées criminelles en Alsace.

Des tracts, à Strasbourg

Au cours de la journée de samedi, des jeunes gens ont distribué à profusion dans les rues de Strasbourg, des tracts rédigés en dialecte, dont voici la traduction :

« Alsaciens ! La campagne de haine et de mensonge de Haegy et de sa presse porte ses fruits. Le sang a coulé. Combien de temps encore les criminels vont-ils pouvoir continuer leur agitation ? ».

Des milliers de ces tracts ont été jetés du haut de la Cathédrale à la sortie des offices.

Le budget de la guerre

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

C'est dans ce but strictement défensif que le budget de la Guerre doit être étudié comme celui d'une immense usine où tous, officiers, sous-officiers et soldats, ne doivent avoir qu'un rôle : annihiler les efforts de destructions auxquelles le pays et nos concitoyens peuvent être exposés.

La réduction du temps de service

En ce qui concerne la réduction du temps de service, le sénateur du Nord dit notamment :

« Tous ceux qui ont la charge de la Défense Nationale sont aujourd'hui d'accord sur les défauts du service de 18 mois et sur l'opportunité de réaliser une nouvelle organisation plus souple et mieux adaptée aux nécessités révélées par la grande guerre.

« Le problème est complexe, mais il doit être résolu, car il n'est pas de besoin plus impérieux pour le relèvement de notre pays que de pouvoir utiliser à plein toutes ses forces et surtout les ressources infinies que lui donnent les cerveaux et les bras de ses citoyens. Il faut donc les distraire le moins longtemps possible de leurs occupations civiles ; mais en même temps, il faut que notre pays jouisse de la sécurité du lendemain et qu'il soit assuré que son pacifique labeur ne sera pas troublé par une attaque brusquée et que le sol sacré de la Patrie demeurera à l'abri des destructions sauvages, dont nos populations du Nord et de l'Est ont gardé le cruel souvenir.

C'est pourquoi, à Genève comme à Paris, les Gouvernements qui se sont succédé, ont affirmé leur foi profonde en l'action pacifique de la Société des Nations pour le développement dans le monde des idées de concorde et de paix : il n'est pas de nation qui demande et désire la paix plus que notre France ; mais, ainsi que l'ont déclaré en toute occasion nos représentants, et ce sera leur honneur, il n'est pas de paix possible sans la sécurité du lendemain, et il n'est pas de désarmement matériel possible sans désarmement moral. Nous restons fidèles à cet idéal !

L'organisation défensive des frontières

Passant ensuite à l'étude de l'organisation défensive des frontières, M. Albert Mahieu s'exprime ainsi :

« Le projet de budget prévoit, les dépenses nécessaires pour commencer l'organisation de notre frontière du Nord et de l'Est qui, en cas d'attaque brusquée, permettra à la nation armée de se rassembler pour lutter contre l'envahisseur et empêcher le retour des horreurs que l'invasion a laissées derrière elle. Peut-on dès aujourd'hui décider, en toute connaissance de cause, du meilleur système ? Résoudre ce problème n'est pas de la compétence de votre Commision, mais ce qu'elle peut et ce qu'elle veut savoir, c'est si les dépenses à faire en 1929 ne risquent pas d'être inutiles et si elles s'appliquent bien à des ouvrages qui en tout état de cause devraient être réalisés et qui joueront efficacement le rôle qui leur est attribué ».

« Ainsi que le Parlement et le Gouvernement l'ont proclamé à la face du pays, cette organisation nouvelle de la défense du pays coûtera cher, plus cher que l'ancienne, mais en assurant la sécurité de l'arrière, elle facilitera la création de richesses nouvelles. Personne ne regrettera ces dépenses si elles sont efficaces, car il n'est pas de chose plus précieuse que la sauvegarde de la vie humaine et de la liberté d'un peuple qui veut vivre et travailler. »

« La préparation de l'organisation défensive des frontières terrestres doit se poursuivre parallèlement à la réalisation du service d'un an, afin de donner aux populations des régions frontières du Nord et de l'Est si durement éprouvées par les dévastations de la dernière guerre, la sécurité nécessaire au développement paisible de leur activité pacifique.

Après avoir énuméré les crédits prévus à cet effet, M. Albert Mahieu remarque en terminant : « Une part importante des travaux est constituée par des routes et des voies de communication diverses, qui seront sont profitables pour les régions intéressées. »

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Nuageux avec éclaircies et quelques averses éparses, brumeux le matin. Vent secteur Nord-Ouest à Ouest, 4 à 6 m. Température en faible baisse.

Trois personnes furent intoxiquées par le gaz d'éclairage à Roubaix

L'une d'elles a succombé

Hier matin, dimanche, vers 10 heures, la famille Leclercq, qui se compose du père Etienne, 79 ans, de son épouse née Hermance Voreux, 77 ans, et de leur fille Marie, 42 ans, se trouva incommodée par des émanations persistantes de gaz, en son domicile, 76, rue de Tourcoing, à Roubaix.

Les malades attribuèrent cet état à des vapeurs carboniques provenant d'un fourneau à charbon. M. le docteur Piquet fut appelé. Il conseilla l'ouverture des fenêtres d'une chambre du premier étage, où la famille s'était réfugiée, attribuant leur malaise, jugé passager, à une fuite de gaz.

M. le docteur Piquet, ayant rédigé une ordonnance, prit congé, cependant que M. Leclercq se rendait chez le pharmacien pour la faire exécuter.

Angoisse !

Or, les émanations persistaient et M. Leclercq tardait à revenir. Les deux femmes, en proie à une anxiété compréhensible, trouvèrent étrange ce retard. Mme Leclercq, impatientée, descendit pour aller à la rencontre de son mari. Soudain, affolée, elle l'aperçut couché sur le sol, derrière la porte d'entrée. Elle-même, complètement désemparée, ne tardait à s'affaisser à son tour, appelant sa fille. Celle-ci descendit, se sentit prise à la gorge, comme par un étau, elle put se traîner jusqu'au trottoir, où elle succomba, à son tour, non sans avoir jeté des cris d'alarme.

Une victime

Les voisins de la famille Leclercq, habitant le numéro 76 de la rue de Tourcoing, se portèrent au secours des malheureux, qui furent transportés dans leur demeure. Là, M. le Dr Carette, vint en toute hâte, leur prodiguer des soins. Hélas ! M. Leclercq, asphyxié, ne put être rappelé à la vie. Sa femme et sa fille furent ranimées et sont, à cette heure, hors de danger.

L'enquête

M. André, commissaire de police de permanence, ouvrit aussitôt une enquête. La Compagnie du Gaz, voisine de la maison des époux Leclercq, fut informée. M. Ricart, directeur de la Société d'Eclairage vint en personne diriger les travaux. Il fit ouvrir une tranchée allant de la conduite mère à la maison. Le tuyau d'arrivée fut découvert et coupé. L'air étant devenu respirable, dans la cave où se trouvait le compteur, on procéda à des recherches. Et l'on constata que le bouchon fermant l'ouverture d'alimentation en eau du compteur était débouché et posé en travers de l'orifice.

C'est par cette ouverture que le gaz s'échappant en assez grande quantité avait envahi la maison des époux Leclercq, incommodé d'abord les occupants, et occasionné la mort de M. Leclercq.

M. Ricart, directeur de la Compagnie, ne put expliquer comment s'est produit le mauvais fonctionnement du compteur.

M. André, commissaire de police, a fait apposer les scellées, pour permettre des constatations ultérieures, sur la porte donnant accès dans la cave. La Compagnie du Gaz a pris toutes dispositions utiles pour éviter d'autres dangers.

Le corps de la victime a été laissé au n° 76, en attendant qu'il soit possible de le transporter à son domicile.

L'enquête continue pour déterminer les causes de ce tragique accident.

Un conseiller municipal de Laon s'est pendu

Il allait être arrêté pour faux et escroquerie

M. Alexandre Roger, 44 ans, conseiller municipal de Laon, étant l'objet d'un mandat d'arrêt à la suite d'une plainte pour faux et escroquerie déposés contre lui par M. Verne, entrepreneur de transports à Clichy, a été trouvé pendu hier matin dans le bois de Clacyet-Thierret.

La catastrophe de la Guadeloupe

1.300 tués, 15.000 blessés, plus de 500 millions de dégâts matériels

A l'Académie des Sciences coloniales, M. Henry Bérenger a fait une communication sur le cyclone de la Guadeloupe, survenu le 12 septembre dernier, et a donné connaissance de témoignages autorisés recueillis sur place.

Arrivé en Guadeloupe huit jours après le désastre, qui causa la mort de 1.300 personnes et en blessa plus de 15.000, il en décrit les ravages agricoles, industriels et maritimes, qui furent la conséquence du cyclone et du raz de marée consécutif.

Rattachant la description de cette catastrophe à l'histoire des cyclones antérieurs, M. Henry Bérenger en a montré le caractère physique inéluctable et les principaux aspects.

Il a exposé enfin le programme de reconstruction décidé par le Gouvernement, en plein accord avec les représentants de la colonie et les pouvoirs locaux.

Plus de 500 millions seront nécessaires à couvrir les pertes et les réparations nécessaires.

La mort étrange d'un employé de chemin de fer

A la suite de l'enquête menée par MM. Garnier, commissaire et Le Gall, inspecteur principal à la police mobile de Rennes, concernant la mort étrange de M. *Griffon*, employé de chemin de fer, survenue le 16 novembre en gare de Treffiagat, le Parquet de Quimper a ordonné l'exhumation du cadavre de la victime.

Cette opération a eu lieu à Pont-Croix, en présence des magistrats.

Elle a permis de relever contre un chef d'équipe, déjà fortement soupçonné, des charges suffisantes pour que le juge d'instruction décide son arrestation.

Le chef d'équipe fut le dernier compagnon de M. Griffon, dans la soirée du 16 novembre. Il vivait en très mauvais termes avec sa victime. Malgré ses dénégations, il a été écroué à la maison d'arrêt de Quimper.

Des vols d'essai de dirigeable métallique américain

Une dépêche de Londres annonce que la construction du premier dirigeable américain entièrement métallique est virtuellement terminée. L'aéronef fera ses vols d'essai dès que les conditions atmosphériques le permettront.

A LA MEMOIRE DE RACINE

Hier matin, en l'église du Saint-Sacrement, à Paris, l'Union catholique du Théâtre a fait célébrer une messe à la mémoire de Jean Racine.

L. R.P. Gillet, provincial des Dominicains, a prononcé une allocution.

TRIBUNAUX MILITAIRES

L'Officiel publie le décret suivant :

Article Premier. — Est désigné pour le premier semestre de 1929 pour présider les tribunaux militaires permanents devant connaître du jugement des colonels, lieutenants-colonels et assimilés :

Triunal militaire permanent de Lille : M. Deraneart, président de chambre à la Cour d'appel de Douai.

Sont désignés pour le premier semestre de 1929 pour présider les tribunaux militaires permanents devant connaître du jugement des soldats, caporaux, brigadiers, sous-officiers et officiers jusqu'au rang de lieutenant-colonel exclusivement ou assimilé.

Trunal militaire permanent de Lille : M. Debaisson, conseiller à la Cour d'appel de Douai, président titulaire ; MM. Lebleu et Gélinel, conseillers à la Cour d'appel de Douai, présidents suppléants.

La liste de gagnants du Grand Concours de la Reconstitution

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

288 : M. DELATTRE Clément, mineur, 213, rue du Nouveau-Monde, MAZINGARBE (Pas-de-Calais).

284e : Mme TROCMÉ-BATAILLE, 2, rue Faidherbe, CYSOING (Nord).

285e : M. BEGUE André, employé de tramway, boulevard Pasteur, GUESNAIN (Nord).

286e : M. BOCQUET Eugène, marchand de cycles, rue Raoul-Briquet, 4, BRUAY-EN-ARTOIS (Pas-de-Calais).

287e : M. DUBIEF Eugène, ajusteur, rue de Vendin, 47, ANNEZIN-LEZ-BETHUNE (Pas-de-Calais).

288e : M. DANCOINE Charles, préposé des douanes, 8, rue d'Hem, WILLEMS (Nord).

289e : M. LEVEQUE Clément, père, rue de Reims, 22, FOUQUIERES-LEZ-LENS (Pas-de-Calais).

Du 290e au 312e prix. — 22 MONTRES DAME ARGENT. Valeur : 120 francs.

290e : M. BECART Edouard, rue de la Nation, 276, ERRE par FENAIN (Nord).

291e : M. LEROY Louis, blanchisseur, rue du Marais, DON (Nord).

292e : M. GACKIERE Arthur, facteur, chef les postes, rue des Myosotis, 8, LILLE.

293e : Mme DANHIER M.-L., institutrice, rue de Lille, 203, ST-AMAND-LEZ-EAUX (Nord).

294e : M. LEFEBVRE Alfred, employé de chemin de fer, rue de la Gare, 15, ANICHE (Nord).

295e : M. BAILLY Léon, conducteur de train, cité Taberneaux, 23, WINGLES (Pas-de-Calais).

296e : M. BOUTTE Charles, rue du Mexique, 11, BRUAY-EN-ARTOIS (Pas-de-Calais).

297e : M. DUPUIS Alfred, rue de la Bataille LENS (Pas-de-Calais).

298e : M. TIPRET Louis, avenue de France, 96, MERICOURT-SOUS-LENS (Pas-de-Calais).

299e : M. TIRMONT Henri, avenue de la Fosse 12, N° 51, LENS (Pas-de-Calais).

300e : M. CAUX Camille, rue Malsence, 94, LILLE.

301e : M. GOPIN G., place Jean-Jaurès, Ets Renare, LENS (Pas-de-Calais).

302e : M. LENAIN Victor, rue Docteur-Roux, 24, HELLEMMES-LEZ-LILLE (Nord).

303e : Mlle CONIA Andrée, Quai de la Basse-Deûle, 27 ter, LILLE.

304e : M. HUART Joseph, instituteur, route Nationale, 152, BLANC-MISSERON-QUIEVRECHAIN (Nord).

305e : Mme Delattre Jeanne, dactylo, rue de la Passerelle, 19, HARNES (Pas-de-Calais).

306e : M. RICHARD François, employé, Quartier Ernestine, 36, DENAIN (Nord).

307e : M. WATTEAU Maurice, mineur, rue Lechatelier, 2, Cité N° 3 de LIEVIN (Pas-de-Calais).

308e : M. BOULET Victor, rue Masséna, 45, LILLE.

309e : Mme DOUNIAUX Augustine, route de Furnes, 52, COUDEKERQUE-BRANCHE (Nord).

310e : M. BECART Louis, ajusteur, rue de Somain, 9, ERRE (Nord).

311e : Mme LANCELLE Marguerite, institutrice, rue J-Jaurès, AUCHEL (Pas-de-Calais).

312e : M. AUDANUT-SOUILLART Louis, rue des Baraques, BILLY-BERCLAU (P.-de-C.).

313e. — UN SERVICE A CAFE PORCELAINE. Valeur 110 francs.

M. DEFERNEZ Emile, rue de la Malfin, impasse Lebrun, BRUAY-EN-ARTOIS (P.-de-C.).

314e prix. — UN BRACELET-MONTRE PLAQUÉ OR, SUR EXTENSIBLE. Valeur : 115 fr.

M. LEGRAND Gerval, instituteur, boulevard d'Halluin, 18, ROUBAIX (Nord).

315e et 316e prix. — (2 prix) de UN COLLIER PERLES. Valeur 110 francs.

315e : M. PETITOUT Louis, percepteur, rue Bonnot, 58, LAON (Aisne).

316e : M. PARENT Jules fils, électricien, rue Delaht, 34, HAVELUY (Nord).

317e prix. — UN BRACELET-MONTRE OR. Valeur : 100 francs.

M. MOREL Léopold, rue du Premier Sentier, 7, LIEVIN (Pas-de-Calais).

318e et 319e prix. — (2 prix) de UNE MONTRE DAME TOLEDE. Valeur : 100 francs.

318e : Mme NOE, rue Sadi-Carnot, 139, HELLEMMES-LEZ-LILLE.

319e : M. BOTTE Lucien, mineur, rue Germain-Delbecque, LIEVIN (Pas-de-Calais).

320e au 321e prix. — (12 prix) de UNE MONTRE DAME TOLEDE. Valeur : 100 francs.

320e : M. Marcel DONNET, tripier, rue Edmond-Hédouin, 30, BOULOGNE-S/-MER (Pas-de-Calais).

321e : Mme DRAPIER Valentine, cafetière, rue Saint-Sauveur, 66, LILLE.

322e : M. PANNEQUIN André, employé de chemin de fer, Grand'Rue, 127, LIBERCOURT (Pas-de-Calais).

323e : M. FALSE Fernand, monteur-électricien, rue Picardie, 84, LENS (Pas-de-Calais).

324e : M. DECOSTER-VITAL Henri, cartonnier, WIZERNES (Pas-de-Calais).

325e : M. Henri OSTEN, rue Agache, 22, à LA MADELEINE-LEZ-LILLE.

326e : M. THIVRIER Charles, mécanicien, rue de Boussac, 6 à FOUQUIERES-LEZ-LENS (Pas-de-Calais).

327e : M. DUPONT Edmond, Sapeur-Pompier, C4, rue de Bouvines, 64 à LILLE.

328e : M. DELSERRE-GODRON, rue de Lillers, à CHOCQUES (Pas-de-Calais).

329e : M. MONNERET Marcel, contrôleur principal du Télégraphe, rue Vieille Comédie, 27 à LILLE.

330e : M. LETOQUART Jean, rue du Touquet, 112, à MAZINGARBE (Pas-de-Calais).

331e : M. DORCHIES Alfred, dessinateur, rue Victor-Hugo, 209, à HELLEMMES-LEZ-LILLE.

332e Prix. — UN BRACELET-MONTRE PLAQUÉ OR SUR EXTENSIBLE, valeur : 100 fr.

M. Georges POISSONNIER, route de Don, à WAVRIN (Nord).

Du 333e au 339e prix. — (7 prix) de UN PANIER FRUITS EMPIRE, valeur 100 francs.

333e : M. TANCREZ Jean-Baptiste, rue du Marais, 36 à WINGLES (Pas-de-Calais).

334e : M. BRULE-DOYEN, employé, rue Marest, à PERNES-EN-ARTOIS (Pas-de-Calais).

335e : M. MONIEZ Irénée, employé à la Compagnie du Chemin de Fer du Nord, rue Waldeck-Rousseau, 145 à ANZIN (Nord).

336e : M. VERSCHAEVE Emile, vernisseur, rue de la Rouge Porte, 44, à HALLUIN (Nord).

337e : M. JAPART Alcide, rue Carrière des Morts à CHEMY par PHALEMPIN (Nord).

338e : M. THERY Georges, chef mécanicien rue du Clair, 3 à WINGLES (Pas-de-Calais).

339e : M. DENIS Henri, rue François de Guise, 41 à ANNEZIN (Pas-de-Calais).

340e prix. — UN COUVRE-LIT TULLE. Valeur : 30 francs.

M. VINCENT Régis, rue Laurent, 184, à SAINT-PIERRE-LEZ-AUCHEL (Pas-de-Calais).

341e au 344e Prix. — (4 prix) DE UN PENDENTIF, valeur : 97 francs.

341e : Mme LAMBERT Albertine, buraliste, rue du 1er Mai à HAILLICOURT (Pas-de-Calais).

342e : Mme Veuve LORIAN-PATRY, rue Pottier Jean, 21, à VALENCIENNES (Nord).

343e : M. BOUTRY Emile, rue du Bois à LOISON-SOUS-LENS (Pas-de-Calais).

344e : M. MELIN Emile, fils, rue Guynemer, 18 à HULLUCH par WINGLES (Pas-de-Calais).

345e et 346e prix. — (2 prix) DE UNE CHAINE MONTRE, valeur : 97 francs.

345e : M. MELIN Emile Père, rue Guynemer, 18 à HULLUCH par WINGLES (Pas-de-Calais).

346e : M. RONSE Alfred, charpentier, rue Lamartine, 20 à LILLE.

347e et 348e Prix. — (2 prix) DE UNE MONTRE DAME valeur : 95 francs.

347e : Mme DEQUIREZ Blanche, rue des Lilas à MARCQ-EN-BARŒUL.

348e : M. CARLIER René, mécanicien au Chemin de Fer du Nord, rue d'Awoingt, 84, à CAMBRAI (Nord).

Du 349e au 356e Prix. — (7 prix de UNE MONTRE DAME ARGENT, NIELLE, valeur : 95 francs.

349e : M. Jules BONTE, employé rue des Ecoles à LIBERCOURT (Pas-de-Calais).

350e : M. DELBROUCQ Jean, machiniste, route de Raimbeaucourt, baraquement 8, à AUBY-LEZ-DOUAI (Nord).

351e : M. CLARYS Robert, comptable, rue Berthelot, 16 à LILLE.

352e : M. DELECOURT Louis-Oscar, directeur d'Ecole, avenue de Dunkerque, 753, à LOMME (Nord).

353e : M. LEFEBVRE Raymond, rue Dinant Cité Maroc, 2.010 à GRENAY (Pas-de-Calais).

354e : Mme VILLERS Marie, femme BONTE, rue des Ecoles à LIBERCOURT (Pas-de-Calais).

355e : M. DECROIX Edouard, Grand'Place, à PERNES-EN-ARTOIS, (Pas-de-Calais).

Du 357e au 361e Prix. — (5 prix) de UNE MONTRE DAME, ARGENT NIELLE, valeur : 95 francs.

356e : Mme PREUX-DELVALLEE, 3, rue Jean-Jaurès, à ONNAING (Nord).

357e : M. CHRETIEN Jules, rue Bergonié, 23, à AVION (Pas-de-Calais).

358e : M. DUBOIS Louis, Cité Foch, 324, à HENIN-LIETARD (Pas-de-Calais).

359e : M. BRAYELLE Augustin, rue de Lizinghem, à AUCHEL (Pas-de-Calais).

360e : Mme THOLIN Madeleine, couturière, rue Hoche, 19 à BRUAY (Nord).

361e : Mlle LEFEBVRE Victorine, 7, rue Emile Zola à COURCELLES-LEZ-LENS (Pas-de-Calais).

(A SUIVRE).

A titre d'indication et pour permettre à nos lecteurs de se rendre compte de leurs chances nous publions le bulletin du dernier gagnant de la liste ci-dessus.

Mme Lefebvre Victorine, 7, rue Emile Zola à Courcelles-lez-Lens (Pas-de-Calais) a donné 6 noms dans l'ordre exact comparativement à la liste type, c'est-à-dire 1. Lens ; 2. La Bassée ; 3. Liévin ; 4. Souchez ; 5. Vimy ; 6. Lens.

Elle a indiqué comme chiffres pour les questions subsidiaires : 2e question : 180.000 ; 4e question : 180.000.

La distribution des Prix

Les prix seront à la disposition des gagnants en nos bureaux, 186 bis, rue de Paris, à Lille, tous les jours, sauf les dimanches et fêtes, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h., dès la publication des résultats.

Conformément à l'article 9 du règlement, il *suffira aux gagnants de justifier de leur identité pour les y réclamer.*

Les frais d'envoi seront à la charge des bénéficiaires qui demanderont l'expédition de leurs prix.

Lille

L'Arbre de Noël au Palais-Rameau

Le second Dimanche du Comité de l'Arbre de Noël au Palais-Rameau a été encore plus réussi que le premier. On sait que l'affluence des spectateurs qui s'empressent à cette œuvre, permettent aux dirigeants du Comité de faire le jour de Noël une tournée dans les Orphelinats, les Hospices, les Hôpitaux de Lille afin de distribuer des friandises aux déshérités de la vie.

Au Palais-Rameau on peut contempler un adorable Noël en Provence spectacle féerique que termine par une apparition du père Noël et une *fulgurante apothéose.*

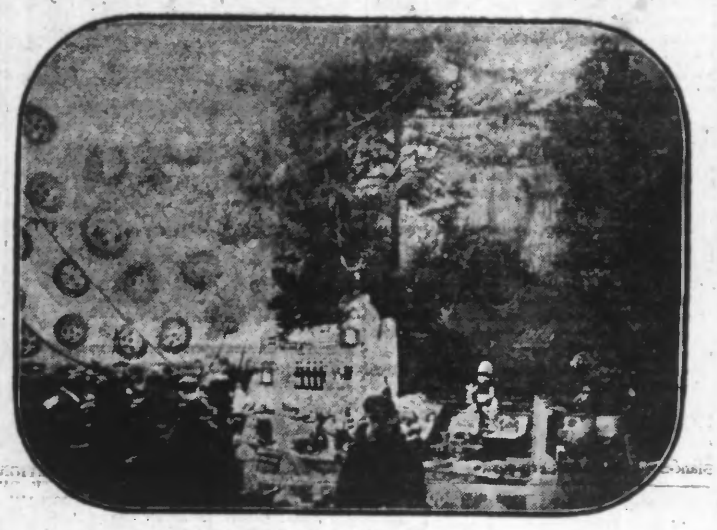

UN COIN DU PALAIS RAMEAU HIER APRES-MIDI

Le public, hier y prit grand intérêt. Nul doute que le jour de Noël, le Palais-Rameau ne soit comble d'une foule empressée désireuse de contribuer à une bonne œuvre.

L'Arbre de Noël des Mutilés

Dimanche, à 16 heures, l'Association Générale des Mutilés de la Guerre avait organisé une fête de l'Arbre de Noël, qui se déroula dans la salle des fêtes de l'Université, sous la présidence de M. Victor Degouy, président.

Parmi la nombreuse assistance se trouvaient MM. Luzy, conseiller de Préfecture ; le capitaine Chapuis, représentant le général Lacapelle ; Thellier de Poncheville, conseiller d'arrondissement ; Buchelet, secrétaire général des pupilles de la Nation ; Fromont, président, adjoint de l'A.G.M.G. ; Szombinski, vice-président ; Audicon, secrétaire de l'Université ; le commandant Delaheye, trésorier, etc...

Un concert très apprécié fut donné avec le concours de M. Clause, ténor ; Mlle Dereppe, contralto ; Séraphin et Marcellus, comiques ; et le groupe des Trouvères Lillois. Le piano d'accompagnement était tenu par M. Butteel.

Au cours de cette matinée, M. Degouy remit la médaille militaire à M. Pannekocke, président des Trouvères Lillois, qui se distingua pendant la guerre.

Puis on assista à l'apparition du père Noël qui procéda à une ample distribution de jouets et de friandises aux enfants des mutilés et aux pupilles de la nation.

Dernière semaine de l'EXPOSITION-VENTE de la collection de Tapis Persans et Chinois présentés par la *Maison MERCIER Frères,* sous la direction de M. AVIAKAN, leur acheteur et expert. *179, Rue Nationale.*

Des essais d'éclairage "axial"

La Ville de Lille fait en ce moment procéder à des essais d'éclairage « axial ». On appelle de la sorte un éclairage réalisé au milieu de la rue.

Le chapelet de lampes rue des Ponts-de-Comines, entre les rues de Paris et Faidherbe

La grosse lampe posée au carrefour de la rue Nationale et du boulevard de la Liberté

Deux essais ont lieu qui donnent d'excellents résultats. Le premier, au croisement de la rue Nationale et du Boulevard de la Liberté, le second tout le long de la rue des Ponts-de-Comines, dans la partie située entre les rues de Paris et Faidherbe.

Dans le premier cas, l'éclairage est réalisé par une forte lampe située juste au centre de ce carrefour si fréquenté. Dans le second cas, par une série de lampes qui forment de loin une sorte de cordon, situé au centre de la rue.

Si ces essais sont constuants, ils seront étendus à divers points de la ville. Nul doute que ce mode d'éclairage ne soit d'une grande utilité pour la circulation automobile.

PARFUMERIE DEROUBAIX

4, rue des Manneliers (Grand'Place), LILLE
Mobilier, Matériel et Approvisionnement du SALON DE COIFFURE (Hommes et Dames)

VOL D'UNE AUTO

M. le docteur Gérard Desbonnets, demeurant 37, rue Thiers, avait abandonné hier vers 16 h. 20, son auto, rue de Pas. Quand il voulut la reprendre une heure plus tard, il constata qu'elle était disparue.

La voiture est une Renault 11 HP., matriculée sous le N° 618 D-26.

UN INDESIRABLE

Le service de la Sûreté a arrêté au cours de la journée d'hier, le nommé Emmanuel Berlanger, âgé de 28 ans, débardeur, demeurant rue du Marais-de-Lomme, 40, qui faisait l'objet d'un arrêté d'expulsion délivré à la suite de méfaits dont il se rendit coupable.